

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 27 octobre 2021 à 19h00**

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

Etaient présents :

FERON Hervé, GUNDELWEIN Denise, HUET Alexandre, DEFAUX Christiane, DUMAS Jean-Claude, RUHLAND Grégoire, RAMPONT Catherine, LUCE Philippe, STRACH Serge, GUILLOT Marcelle, DAFFARA Mireille HOELTER Denis, LEBOEUF Roselyne, SALMON Jean-Pierre, MOLINERO François, LALLEMAND Ralph, BRABANT Stéphane, AJEDDIG Nazha, FERON Alex, CLAUSSE Clémentine, HAMIDI Hania, SCHMITZ Henri, JOLY Bruno, GUNDESLI Mahmut, IPEK Yurdagül.

Etaient absents :

ROSINA Emmanuel donne pouvoir à Hervé FERON
BRULEBOIS Marion donne pouvoir à Denise GUNDELWEIN
KURT Sylvie donne pouvoir à Alexandre HUET
OUAFIK Chaïmaa

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame CLAUSSE Clémentine a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance,

- **Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des documents mis sur table : la DM5, les projets de délibérations n°2 et 3**
- **Monsieur le Maire informe du retard de Madame Hania HAMIDI**

La séance est ouverte à 19h05.

Vote du Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021 :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°1-10/2021- DECISION MODIFICATIVE N°5 – BP2021 - VILLE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que certains évènements nécessitent l'inscription ou l'ajustement de crédits de dépenses et de recettes, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOPE la décision modificative n°5 du BP 2021 de la Ville ci-après, et telle que détaillée dans le tableau ci-joint :

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2-10/2021- AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Vu l'avis de la Commission « Finances – budget – démocratie participative » du 26 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE DE CONTRACTER** auprès de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat du crédit de trésorerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs au crédit de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°3-10/2021- Souscription d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 555.900 € auprès de la BANQUE POSTALE pour le financement des investissements 2021 de la Ville de TOMBLAINE

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances – budget – démocratie participative » du 26 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE DE CONTRACTER** auprès de la BANQUE POSTALE, un emprunt sur le budget communal d'un montant de 555.900 € destiné à financer les investissements 2021 ;
- **ACCEPTE** les conditions de réalisation de cet emprunt, à savoir :
 - durée : 228 mois (19 ans)
 - taux : 0.85 %
 - périodicité : trimestrielle
- **PREND** l'engagement d'inscrire chaque année en dépenses à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4-10/2021- Modification du tableau des effectifs 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

MODIFIE le tableau des effectifs

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2021 chapitre 012 « Charges de Personnel ».

Adopté à l'unanimité.

- *Les conseillers municipaux de l'opposition souhaitent savoir s'il leur est possible d'obtenir un visuel sur les emplois de la Collectivité.*
- *Monsieur le Maire propose de fournir aux conseillers municipaux une arborescence ou un organigramme au prochain Conseil Municipal.*

Délibération n°5-10/2021- Mise en place d'une convention territoriale globale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVER l'acte d'engagement à signer la Convention Territoriale Globale.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°6-10/2021- CONVENTION DÉFINISSANT LES MODALITÉS DU CONCOURS D'UN MÉDECIN AUPRÈS DU POLE PETITE ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** cette convention de partenariat avec un médecin généraliste référent pour une durée d'une année, renouvelable tacitement,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°7-10/2021- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RONDADE SALTO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la nouvelle convention de partenariat avec l'association Rondade Salto à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 4 (quatre) ans, soit jusqu'au 31 octobre 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité (Denis HOELTER, Président de l'Association ne participe pas au vote)

Délibération n°8-10/2021- REGULARISATION FONCIERE CŒUR DE VILLE – SECTEUR DIDEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les échanges fonciers cités ci-avant à titre gratuit
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et actes notariaux liés à ces cessions, étant précisé que les frais correspondants sont pris en charge par la Métropole dans le cadre du protocole foncier.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°9-10/2021- PACTE DE GOUVERNANCE MÉTROPOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de Pacte de gouvernance métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°10-10/2021- OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DONNE un avis favorable pour l'ouverture des dimanches 02 janvier, 09 janvier, 13 février, 26 juin, 03 juillet, 04 septembre, 20 novembre, 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre, 18 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°11-10/2021- CLASSE DE NEIGE - ANNEE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'organisme d'hébergement « Le village Vacances de l'AEC », ainsi que le contrat avec le transporteur « SCHIDLER ».
- **MAINTIEN** la participation des familles à 150 euros par enfant participant pour l'année scolaire 2021/2022.
- **FIXE** la rémunération des animateurs et de l'infirmière par référence à l'indice majoré 340 pour la période précitée, soit une estimation individuelle charges comprises de 1 832,34 euros (estimation globale : 25 652,76 euros).
- **RECONDUIT** le contrat type d'engagement et de rémunération des animateurs d'encadrement des classes de neige.
- **FIXE** l'indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant le séjour de classes de neige sur la base d'une somme forfaitaire de 238,51 euros (somme forfaitaire inchangée depuis 2011) soit une estimation globale de 954,04 euros.

Adopté à l'unanimité.

Après le vote des délibérations :-

- **Le Maire indique que la Commune de Tomblaine a obtenu pour la 3^{ème} fois en moins de 10 ans le départ du Tour de France.**
- **Monsieur GUNDESLI, conseiller municipal de l'opposition interpelle Monsieur le Maire concernant des cambriolages qui se sont déroulés sur la Commune et dit qu'il y aurait des cambriolages tous les jours. Il propose l'installation de caméras de surveillance.**
- **Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de cambriolages tous les jours et qu'à sa connaissance, il y a eu 3 cambriolages en un an. Monsieur le Maire indique qu'il ne faut minimiser ces faits, qu'il faut les prendre en considération mais il ne faut pas non plus être alarmiste et créer un climat sécuritaire. Il explique que les caméras de surveillance sont coûteuses et peu efficaces et qu'il est impossible d'en mettre dans toutes les rues. Il précise qu'il travaille régulièrement avec la police dans de bonnes conditions et qu'il faut continuer à travailler sur la prévention notamment en communiquant plus sur les risques de cambriolage. Monsieur le Maire demande à Monsieur GUNDESLI de lui communiquer les noms des personnes qui se sont fait cambriolées pour qu'il puisse aller personnellement les rencontrer.**

La séance est levée à 21 heures 15.

La Secrétaire de séance,
Clémentine CLAUSSÉ,